

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N° 2024/131

FINANCES LOCALES (7.6)

**Organisation de jeux / concours au sein
de la ville d'Hazebrouck**

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20241113-2024_131-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 5 novembre deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART, M.
Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, M. DENTENER,
Adjoints,

Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme ANDRE, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, Mme NUNS,
Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme BELVAL, M. COTTE, M.
DECOOPMAN, Mme DEPELCHIN, Mme LIONET, M. TIBERGHIE, Mme
DAUCHEZ, M. PERLEIN, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme ANDRE

ABSENTS :

M. DEBAECKER, Mme SCHERRIER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Dans le cadre de la stratégie de communication de la mairie d'Hazebrouck et afin d'accroître la visibilité de nos actions tout en fidélisant nos abonnés sur nos plateformes, il est imaginé d'organiser régulièrement des jeux concours. Il est nécessaire de valider le principe de ces jeux concours ainsi que le règlement type qui servira de modèle pour chaque événement organisé par la ville.

Les jeux concours se présenteront sous forme de questions sur notre site internet ou sur les réseaux sociaux associés, ainsi que par le biais de bulletins papier à remplir et à déposer dans une urne. Les gagnants seront désignés soit par ordre d'arrivée (par exemple : les 10 premières personnes à avoir répondu correctement gagneront un lot), soit par tirage au sort.

Tous les jeux concours seront gratuits et sans obligation d'achat. Les lots à gagner pourront inclure des places de cinéma, bons d'achats, des billets pour des événements sportifs ou culturels, ainsi que des objets publicitaires. Le règlement de chaque jeu sera clairement spécifié dans le post d'annonce associé.

Concernant le réseau social TikTok, des jeux pourront également être organisés de manière instantanée lors de micros-trottoirs ou d'animations dans la rue, offrant un gain immédiat aux participants.

La valeur totale des lots remis ne devra pas excéder 2 000 euros par an.

Cette délibération sera valable à compter de sa publication pour tous les jeux concours organisés jusqu'au 31 décembre 2025.

Considérant le souhait de la commune de mettre en place une communication active sur les réseaux sociaux, cette initiative vise à renforcer l'engagement des citoyens et à promouvoir les actions de la ville de manière ludique et interactive.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver l'organisation de jeux concours dans la limite de 2 000 € de valeur de gain par concours,
- D'approuver le règlement type pour ces jeux concours afférents,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND

